



Mairie de Saint-André-de-Roquelongue

mairie@st-andre-roquelongue.fr

04 68 45 10 86

Note à l'ensemble des parents d'élèves **NOUVELLE ORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Compte tenu du contexte sanitaire et des dernières recommandations ministérielles relatives au fonctionnement des restaurants scolaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la nouvelle organisation du restaurant scolaire de la commune.

Pour rappel, les enfants sont sectorisés en 2 zones afin de limiter le brassage des élèves.

- La zone 1 comprends les maternelles, les CP et CE1
- La zone 2 comprends les CE2, CM1 et CM2

Pour renforcer les distanciations sociales et au regard de la forte fréquentation du restaurant scolaire, **la collectivité a fait le choix d'ouvrir le foyer municipal pour accueillir une partie des élèves sur le temps du repas.**

L'organisation sera donc la suivante :

- **Les maternelles resteront au restaurant scolaire ;**
- Une partie de la **zone 1 (CP et CE1)** se rendra au foyer municipal pour le déjeuner **les mardis et vendredis ;**
- **La zone 2 (CE2, CM1 et CM2)** se rendra au foyer municipal pour le déjeuner **les lundis et jeudis ;**

Au regard de la complexification de l'organisation, nous sommes contraints de demander aux parents dont **l'enfant déjeune au foyer de bien vouloir lui fournir un repas froid.**

Un remboursement des repas réservés sur Parascol sera organisé pour les familles ayant fourni le repas à leur enfant pour la semaine du 25 janvier 2021.

Pour les inscriptions au restaurant scolaire à compter de la semaine du 1^{er} février (inscription jusqu'au lundi 25 janvier) et pour les semaines à venir, veuillez réserver sur Parascol uniquement les repas que votre enfant prendra au restaurant scolaire (cela permet de quantifier les repas à commander)

Pour les jours où votre enfant mangera le repas froid fourni par vos soins, veuillez informer le service périscolaire de sa présence sur le temps du midi à l'adresse électronique suivante : accueildeloisirsstandre@orange.fr (cela permet au service de savoir combien d'enfants seront présents et de mettre le personnel nécessaire à leur encadrement). Ce mail devra parvenir au service périscolaire au plus tard le lundi précédent la semaine concernée (délai identique aux réservations parascol)

Cette nouvelle organisation sera mise en place **à compter du lundi 25 janvier 2021.**

De plus, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'accueil des enfants reste ouvert mais connaît de fortes contraintes en termes de non-brassage, de distanciation sociale, d'hygiène, etc.... Nous demandons aux familles qui seraient en mesure de faire déjeuner leurs enfants (télétravail, absence d'activité professionnelle, etc...) d'éviter de les inscrire au restaurant scolaire.

Conscient des bouleversements que cette nouvelle organisation aura dans chaque famille Saint Andréenne, nous tenons à vous informer que ces demandes sont mises en œuvre pour permettre la pérennisation du service de restauration scolaire dans un contexte sanitaire inédit.

L'objectif poursuivi au quotidien est la sécurité sanitaire de vos enfants.

Comptant sur la collaboration de chacun d'entre vous,



Jean Michel FOLCH

Maire de Saint André de ROQUELONGUE